

**Mise en garde**

**Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.**

**Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.**



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil  
d'arrondissement tenue le lundi 4 novembre 2019 à 19 h  
5650, rue D'Iberville, 2e étage**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard  
Madame Christine Gosselin, Conseillère du district du Vieux-Rosemont  
Madame Stephanie Watt, Conseillère du district d'Étienne-Desmarteau  
Monsieur Jocelyn Pauzé, Conseiller du district de Marie-Victorin

**ABSENCE :**

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Simone Bonenfant, Directrice des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe  
Madame Guylaine Déziel, Directrice du développement du territoire et des études techniques  
Madame Diane Martel, Directrice des travaux publics  
Monsieur Martin Savaria, Directeur de la culture, du sport, des loisirs et du développement social  
Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement  
Monsieur Tarik Chabane Chaouche, Agent de recherche

---

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 03.

---

**CA19 26 0317**

**Nommer Madame Stephanie Watt à titre de mairesse d'arrondissement suppléante pour une durée de huit mois à compter du lundi 4 novembre 2019**

VU l'article 14 du *Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (RCA-1);

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De nommer la conseillère du district d'Étienne-Desmarteau, madame Stephanie Watt, à titre de mairesse d'arrondissement suppléante, pour une durée de huit mois à compter du lundi 4 novembre 2019 et ce, en remplacement de madame Christine Gosselin.

Adoptée à l'unanimité.

10.00

---

#### **CA19 26 0318**

#### **Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 novembre 2019**

Il est proposé par Stephanie Watt

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 novembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

10.01

---

#### **10.02 - Point d'information des conseillers**

Le point d'information des conseillers débute à 19 h 05 et prend fin à 19 h 22.

---

#### **10.03 - Période de questions du public**

La période de questions du public débute à 19 h 22 et se termine à 20 h 34.

Reprise de la séance à 20 h 46.

---

#### **CA19 26 0319**

**Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 octobre 2019 à 19 h, le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 30 octobre 2019 à 19 h et le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 30 octobre 2019 à 19 h 05**

ATTENDU qu'une copie des procès-verbaux a été livrée aux élus dans les délais prescrits par la *Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par Stephanie Watt

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 octobre 2019, à 19 h, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 30 octobre 2019, à 19 h, et le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 30 octobre 2019, à 19 h 05.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

---

### **CA19 26 0320**

#### **Proclamer le 20 novembre 2019 « Journée mondiale de l'enfance »**

CONSIDÉRANT que l'Assemblée générale de l'ONU a recommandé en 1954 à tous les pays d'instituer une Journée mondiale de l'enfance, qui serait une journée de fraternité mondiale et de compréhension entre les enfants, et d'activités favorisant le bien-être des enfants du monde entier ;

CONSIDÉRANT que le 20 novembre marque le jour de l'adoption par l'Assemblée de la Déclaration des droits de l'enfant, en 1959, et de la Convention relative aux droits de l'enfant, signée en 1989 ;

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion du premier Sommet international des Villes amies des enfants qui s'est tenu à Cologne en Allemagne en octobre dernier, plus de 100 maires de 40 pays ont signé la Déclaration de Cologne réitérant ainsi leur volonté de renforcer les droits de l'enfant à l'échelle locale ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal est accréditée Municipalité amie des enfants depuis 2016 ;

Il est proposé par Stephanie Watt

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De proclamer le mercredi 20 novembre 2019 « Journée mondiale de l'enfance » dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Adoptée à l'unanimité.

15.01

---

**CA19 26 0321**

**Approuver trois conventions avec contribution financière avec les organismes « Centre communautaire Petite-Côte » et « Loisirs du centre Père-Marquette inc. » pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'édition 2019 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12 - 30 ans et dans le cadre de l'entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants, conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI-Ville (2018-2021) – Octroyer des contributions financières pour un montant total de 28 121 \$**

Il est proposé par Stephanie Watt

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver trois conventions avec contribution financière avec les organismes « Centre communautaire Petite-Côte » et « Loisirs du centre Père-Marquette » pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'édition 2019 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans le cadre de l'entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants, conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI -Ville (2018-2021);

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions avec contribution financière;

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 28 121 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'édition 2019;

<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Soutien (\$)</b>
Centre communautaire Petite-Côte	Le Repère	10 321 \$
Loisirs du centre Père-Marquette inc.	Patinoire du parc de Gaspé	8 900 \$
Loisirs du centre Père-Marquette inc.	Parc Père-Marquette	8 900 \$

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1197150006

**CA19 26 0322**

**Approuver deux conventions de soutien aux activités de loisir avec les organismes « La Place des Enfants » et « L'Oasis des enfants de Rosemont » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 – Octroyer une contribution financière de 8 883 \$ à chacun des deux organismes pour un montant total de 17 766 \$, à même le budget de fonctionnement**

Il est proposé par Stephanie Watt

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver deux conventions de soutien aux activités de loisir avec les organismes « La Place des Enfants » et « L'Oasis des enfants de Rosemont », établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière pour la réalisation de leur programmation, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions e soutien aux activités de loisir;

D'octroyer à cette fin des contributions financières totalisant un montant maximal de 17 766 \$, toutes taxes incluses le cas échéant, à même le budget de fonctionnement, à émettre selon la répartition suivante :

Organisme	1 <sup>er</sup> versement	2 <sup>e</sup> versement	Total maximal 2020
La Place des Enfants	7 995 \$	888 \$	8 883 \$
L'Oasis des enfants de Rosemont	7 995 \$	888 \$	8 883 \$
			<b>17 766 \$</b>

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'Arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1197951002

### CA19 26 0323

**Approuver des conventions avec les organismes subventionnés pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux dans le cadre de la Politique de l'enfant – Octroyer des contributions financières pour un montant total de 51 773 \$ pour l'année 2019**

Il est proposé par Stephanie Watt

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'approuver les neuf conventions entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et les organismes suivants, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier :

Organisme	Nom du projet	Budget
Centre communautaire Petite-Côte (Bunker)	Décibel	7 000 \$
L'Accès-Cible Jeunesse Rosemont	C'est le début d'un temps nouveau	6 992 \$

<b>La Piaule, local des jeunes</b>	<b>Découvrir Montréal par ses attractions</b>	4 777 \$
<b>L'Hôte-Maison, maison des jeunes</b>	<b>Studio vert</b>	6 993 \$
<b>L'Oasis des enfants de Rosemont</b>	<b>Un vent frais à L'Oasis</b>	5 558 \$
<b>La Place des enfants</b>	<b>Activités diverses de loisir</b>	5 500 \$
<b>La Maisonnnette des parents</b>	<b>Fête de Noël à Petits pas vers l'école</b>	2 000 \$
<b>Le lion et la souris</b>	<b>Fête de jeu</b>	4 953 \$
<b>La fondation coccinelle pour les enfants handicapés</b>	<b>Jeux ado</b>	8 000 \$
<b>TOTAL</b>		<b>51 773 \$</b>

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions;

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 51 773 \$, pour l'année 2019, aux organismes désignés ci-dessus et selon le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de leur convention respective. Le financement octroyé provient du Service de la diversité sociale et des sports dans le cadre du plan d'action 2019 de la Politique de l'enfant;

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est conditionnelle au virement des crédits suite à l'approbation du GDD 2197497001.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1191663006

#### **CA19 26 0324**

**Approuver trois ententes avec contribution financière avec les organismes « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » et « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. » afin de les soutenir dans l'organisation de fêtes familiales qui se dérouleront à l'hiver 2020 – Octroyer des contributions financières pour un montant total de 9 000 \$, à même le budget de fonctionnement**

Il est proposé par Stephanie Watt

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver trois ententes avec contribution financière avec les organismes « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » et « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. » afin de les soutenir dans la réalisation de fêtes familiales hivernales dans trois parcs de l'Arrondissement, en 2020;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites ententes avec contribution financière;

D'octroyer à cette fin des contributions financières totalisant un montant de 9 000 \$, toutes taxes incluses le cas échéant, à même le budget de fonctionnement et selon la répartition suivante :

Organisme	Lieu de la fête familiale hivernale	Montant du premier versement	Montant du dernier versement	Montant total
Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont	Parc Molson	2 500 \$	500 \$	3 000\$
Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont	Parc Joseph-Paré	2 500 \$	500 \$	3 000 \$
Les loisirs du centre Père-Marquette inc.	Parc Père-Marquette	2 500 \$	500 \$	3 000 \$
<b>Total</b>				<b>9 000 \$</b>

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'Arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1197150007

**CA19 26 0325**

**Approuver cinq ententes avec contribution financière avec les organismes « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont », « Service des loisirs Angus-Bourbonnière », « Maisonnette des parents » et « GUEPE, Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement » pour la réalisation de projets d'occupation de milieu hivernal dans cinq parcs de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Octroyer des contributions financières pour un montant total de 48 100 \$, à même le budget de fonctionnement**

Il est proposé par Stephanie Watt

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver cinq ententes avec contribution financière avec les organismes « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont », « Service des loisirs Angus-Bourbonnière », « Maisonnette des parents » et « GUEPE, Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement » afin de les soutenir dans la réalisation de projets d'occupation de milieu hivernal dans cinq parcs de l'Arrondissement;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites ententes avec contribution financière;

D'octroyer à cette fin des contributions financières totalisant 48 100 \$, toutes taxes incluses le cas échéant, à même le budget de fonctionnement, selon la répartition suivante :

Organisme	Parc	Montant premier versement	Montant versement janvier 2020	Montant troisième et dernier versement	Montant total
Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont	Molson	1 500 \$	4 830 \$	2 570 \$	8 900 \$
Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont	Joseph-Paré	1 500 \$	4 830 \$	2 570 \$	8 900 \$
Service des loisirs Angus-Bourbonnière	Lafond	1 500 \$	4 830 \$	2 570 \$	8 900 \$
Maisonnette des parents	de la Petite-Italie	1 500 \$	4 830 \$	2 570 \$	8 900 \$
GUEPE, Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement	du Pélican	1 500 \$	7 400 \$	3 600 \$	12 500 \$
					48 100 \$

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'Arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1197150008

**CA19 26 0326**

**Autoriser une dépense de 233 637,83 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels, pour la réalisation de plans et devis de pistes cyclables sur les rues Saint-Zotique et de Bellechasse, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et la firme « FNX-INNOV INC. »**

Il est proposé par Stephanie Watt

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 233 637,83 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels, pour la réalisation de plans et devis de pistes cyclables sur les rues Saint-Zotique et de Bellechasse, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et la firme « FNX-INNOV INC. » - Résolutions CA19 26 0013 et CA19 26 0097.



Adoptée à l'unanimité.

20.06 1198319005

---

**CA19 26 0327**

**Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2019, de la liste des bons de commande approuvés, de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 24 août au 20 septembre 2019 et de la liste des virements de crédits pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2019 en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)***

Il est proposé par Stephanie Watt

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2019, de la liste des bons de commande approuvés, de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 24 août au 20 septembre 2019 et de la liste des virements de crédits pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2019 en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)*.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1193879010

---

**CA19 26 0328**

**Autoriser un virement budgétaire de 88 093 \$ en provenance du compte de surplus divers de gestion vers le budget de fonctionnement 2019 pour la mise aux normes de la cour de voirie sur des Carrières**

Il est proposé par Stephanie Watt

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'autoriser un virement budgétaire de 88 093 \$ en provenance du surplus divers de gestion vers le budget de fonctionnement 2019 pour la mise aux normes de la cour des Carrières conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1198200005

---

**CA19 26 0329**

**Autoriser un virement budgétaire de 90 258 \$ en provenance du compte de surplus divers de gestion vers le compte de surplus de déneigement et un virement de crédits du même montant du surplus de déneigement vers le budget de fonctionnement 2019 pour l'achat de deux (2) épandeurs d'abrasifs remorqués ainsi que la location de six (6) épandeurs d'abrasifs remorqués sur 5 mois, du 15 novembre 2019 au 15 avril 2020, pour les opérations d'épandage sur trottoirs et voies cyclables**

Il est proposé par Stephanie Watt

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits de 90 258 \$ en provenance du surplus divers vers le surplus de déneigement et un virement de crédits du même montant du surplus de déneigement vers le budget de fonctionnement 2019, pour l'achat de deux (2) épandeurs d'abrasifs remorqués ainsi que la location de six (6) épandeurs d'abrasifs remorqués sur 5 mois, du 15 novembre 2019 au 15 avril 2020, pour les opérations d'épandage sur trottoirs et voies cyclables conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1198200004

---

**CA19 26 0330**

**Autoriser un virement de crédits de 550 000 \$ du Fonds réservés - parcs et terrains de jeux pour l'achat d'arbres**

Il est proposé par Stephanie Watt

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits de 550 000 \$ du Fonds réservés - parcs et terrains de jeux pour l'achat d'arbres.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1198200006

---

**CA19 26 0331**

**Édicter cinq ordonnances - Programmation d'événements publics : « Noël sur la Promenade », « Animation des patinoires extérieures », « Vélo sur glace », « Grand Prix dans la Petite-Italie », « Atmosph'Air sur la Plaza », « Semaine italienne de Montréal », « Atmosph'Air sur la Plaza », « Masson en fête - septembre » et « La grande célébration de la Virée Rose »**

Il est proposé par Stephanie Watt

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance numéro 2019-26-085 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro 2019-26-086 jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques, ou non, ainsi que de consommer des boissons alcooliques selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), l'ordonnance numéro 2019-26-087 jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (01-279, article 521, par. 5), l'ordonnance numéro 2019-26-088 jointe à la présente, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), l'ordonnance numéro 2019-26-089 jointe à la présente, permettant de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1197699006

---

### CA19 26 0332

**Édicter une ordonnance modifiant la période de validité de quatre places de stationnement sur rue réservé aux véhicules d'auto-partage, actuellement en vigueur du 1<sup>er</sup> avril au 30 octobre afin qu'elles soient en vigueur en tout temps, à proximité du Marché Jean-Talon, dans le secteur no 131 « Véhicule d'auto-partage RPP »**

Il est proposé par   Stephanie Watt

appuyé par   François Limoges

Et résolu :

De retirer, sur la rue Alma, entre l'avenue Mozart Est et la rue Bélanger, côté ouest, une zone de stationnement sur rue réservé aux véhicules d'autopartage, en tout temps, du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre, sur une distance de 12 m, à environ 8,8 m au sud de l'avenue Mozart Est;

D'installer, sur la rue Alma, entre l'avenue Mozart Est et la rue Bélanger, côté ouest, une zone de stationnement sur rue réservé aux véhicules d'autopartage, en tout temps, sur une distance de 12 m, à environ 8,8 m au sud de l'avenue Mozart Est;

De retirer, sur l'avenue Casgrain, côté ouest, entre les avenues Shamrock et Mozart Est, une zone de stationnement réservé aux véhicules d'autopartage, en tout temps, entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 octobre, sur une distance d'environ 12 mètres, à environ 10 mètres au sud de l'avenue Shamrock incluant le rayon de la rue;

De retirer, sur l'avenue Casgrain, côté ouest, entre les avenues Shamrock et Mozart Est, deux espaces tarifés par des parcomètres immédiatement au sud de l'avenue Shamrock;

D'installer, sur l'avenue Casgrain, côté ouest, entre les avenues Shamrock et Mozart Est, une zone de stationnement réservé aux véhicules d'autopartage, en tout temps, sur une distance d'environ 12 mètres, à environ 10 mètres au sud de l'avenue Shamrock incluant le rayon de la rue;

D'édicter à cette fin l'ordonnance numéro 2019-26-090, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3);

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1197612002

---

**CA19 26 0333**

**Édicter une ordonnance afin d'interdire la circulation des véhicules routiers pour un accès de la ruelle située entre les rues Saint-Denis, Jean-Talon, Bélanger et de Saint-Vallier**

Il est proposé par Stephanie Watt

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, art. 3), l'ordonnance numéro 2019-26-091, afin d'interdire la circulation des véhicules routiers pour un accès de la ruelle située entre les rues Saint-Denis, Jean-Talon, Bélanger et de Saint-Vallier;

D'autoriser les modifications de la signalisation en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1198077008

---

**CA19 26 0334**

**Zones de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - secteur 157 « Parc Marquette » - Implanter des zones de SRRR sur la rue Garnier, entre la rue des Carrières et le boulevard Rosemont - Secteur 77 « CLSC de Rosemont » – Implanter des zones de SRRR sur la 13e Avenue entre l'avenue Laurier Est et la rue Masson**

Il est proposé par Stephanie Watt

appuyé par François Limoges

Et résolu :

Sur la rue Garnier, entre la rue des Carrières et le boulevard Rosemont :

- D'installer une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR), de 9 h à 23 h, excepté période interdite, sur le côté ouest, sur une distance d'environ 44,5 m, incluant une entrée charretière de 8,6 m, à 37,8 m au nord de la rue des Carrières;

- D'installer une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR), de 16 h à 23 h, excepté période interdite, sur le côté est, sur une distance d'environ 33 m, à environ 24,1 m au nord de la rue des Carrières.

Sur la 13<sup>e</sup> Avenue, entre l'avenue Laurier Est et la rue Masson :

- D'installer une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR), de 9 h à 23 h, excepté période interdite, sur le côté ouest, sur une distance d'environ 38,0 m, à 57,2 m au sud de la rue Masson;

- D'installer une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR), de 16 h à 23 h, sur le côté est, sur une distance d'environ 48,2 m, incluant une entrée charretière de 8,6 m, à environ 24,1 m au nord de l'avenue Laurier Est;

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1197612001

---

#### CA19 26 0335

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-148), une résolution autorisant une dérogation à la superficie maximale d'une mezzanine et au recul minimal d'une mezzanine par rapport à la façade arrière, pour le bâtiment situé au 57, rue Mozart Ouest**

Il est proposé par Stephanie Watt

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter avec modifications, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-148), la résolution suivante :

D'autoriser, pour la propriété située au 57, rue Mozart Ouest :

1° la présence d'une mezzanine occupant 44 % de la superficie de l'étage immédiatement inférieur, en dérogation de l'article 19 du *Règlement d'urbanisme* 01-279 qui stipule qu'une mezzanine est considérée comme un étage lorsque sa superficie est supérieure à 40% de celle de l'étage immédiatement inférieur;

2° la présence d'une mezzanine dont le recul par rapport au mur arrière est équivalent à 0,4 fois la hauteur de la mezzanine, en dérogation de l'article 22.1 qui stipule qu'une construction hors-toit doit respecter un retrait minimal équivalent à une fois la hauteur de la construction hors-toit par rapport à un mur arrière;

D'assortir l'autorisation prévue au précédent paragraphe aux conditions suivantes :

1° La superficie de la mezzanine est limitée à 44% de la superficie de l'étage immédiatement inférieur;

2° Le permis émis devra inclure le prolongement de l'escalier d'issue jusqu'au niveau de la mezzanine ainsi que toutes les mesures proposées par le comité des mesures différentes, telles qu'édictées dans la décision portant le numéro de référence 19-396-06 jointe en annexe A;

3° Des mesures de verdissage du toit et de la cour avant devront être incluses au plan, dans l'esprit de ce qui était proposé dans les plans originaux;

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-148) s'appliquent;

Nonobstant les éléments ci-dessus décrits, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1192614005

---

#### **CA19 26 0336**

**Autoriser l'exercice de l'usage conditionnel « soins personnels », conformément au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)* pour le bâtiment situé au 1670, Saint-Zotique Est**

Il est proposé par Stephanie Watt

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'autoriser l'exercice de l'usage conditionnel « soins personnels », conformément au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)*, au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 1670, rue Saint-Zotique Est.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1198303007

---

#### **CA19 26 0337**

**Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, et imposant une cotisation »**

La mairesse suppléante de l'arrondissement, Madame Stephanie Watt, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la société de développement

commercial Petite Italie - Marché Jean - Talon - Montréal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, et imposant une cotisation », et dépose un projet de règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement, au montant de 333 141 \$, et imposant, aux membres de la SDC Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, une cotisation à laquelle doivent être ajoutées la T.P.S. et la T.V.Q., pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, pour un montant de 154 350 \$.

40.07 1197624010

---

**CA19 26 0338**

**Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Plaza St-Hubert, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, et imposant une cotisation »**

La mairesse suppléante de l'arrondissement, Madame Stephanie Watt, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Plaza St-Hubert, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, et imposant une cotisation », et dépose un projet de règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement, au montant de 960 000 \$, et imposant, aux membres de la SDC Plaza Saint-Hubert, une cotisation à laquelle doivent être ajoutées la T.P.S. et la T.V.Q., pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, pour un montant de 750 000 \$.

40.08 1197624011

---

**CA19 26 0339**

**Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Promenade Masson, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, et imposant une cotisation »**

La mairesse suppléante de l'arrondissement, Madame Stephanie Watt, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Promenade Masson, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, et imposant une cotisation », et dépose un projet de règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement, au montant de 469 000 \$, et imposant, aux membres de la SDC Promenade Masson, une cotisation à laquelle doivent être ajoutées la T.P.S. et la T.V.Q., pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, pour un montant de 319 500 \$.

40.09 1197624012

---

**CA19 26 0340**

**Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (2020) » (RCA-151)**

La mairesse suppléante de l'arrondissement, Madame Stephanie Watt, donne avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (2020) » (RCA-151), et dépose un projet de règlement.

40.10 1197135007

---

**CA19 26 0341**

**Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2020) » (RCA-152)**

La mairesse suppléante de l'arrondissement, Madame Stephanie Watt, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2020) » (RCA-152), et dépose un projet de règlement.

40.11 1198670001

---

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 20 h 57.

---

François William Croteau  
Maire d'arrondissement

---

Arnaud Saint-Laurent  
Secrétaire d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le  
2 décembre 2019.